

Commune de SAINT-ROMANS

Réunion publique n°2 du 24 février 2015

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME : état d'avancement et présentation du projet communal



**Adeline REY**  
**Urbaniste O.P.Q.U.**  
12 rue Ampère 38000 Grenoble  
06 88 08 26 51  
adelineray.urbanisme@gmail.com

**Atelier VERDANCE**  
**Paysagistes d.p.l.g.**  
12 rue Ampère 38000 Grenoble  
04 76 21 58 21 / 04 76 21 58 20 (fax)  
verdance@verdance.fr

## + Déroulement de la réunion

1. Rappel de la démarche de révision du PLU et du cadrage supracommunal.
2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
3. Débat et échanges avec l'assemblée.

# + Historique du PLU de Saint-Romans

## **2007 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Romans.**

### **2010 : Loi d'Engagement National pour l'Environnement (Grenelle)**

⇒ Renforcement de la prise en compte de l'environnement dans les PLU : comment lutter contre le réchauffement climatique et la limitation des gaz à effet de serre, comment préserver les espaces naturels.

## **2011 : Le Conseil Municipal délibère sur la mise en révision du PLU.**

### **2012 : Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine Grenobloise**

⇒ Obligation de mise en compatibilité du PLU avec le SCOT.

## **Juin 2013 : 1<sup>ère</sup> réunion publique de concertation sur la révision du PLU.**

### **2014 : Loi d'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR)**

- ⇒ Renforcement de la légitimité de l'échelle intercommunale pour les documents d'urbanisme.
- ⇒ Disparition imposée des POS à l'horizon 2017.
- ⇒ Adaptations du contenu et de la forme des PLU.

# + Les modalités de concertation retenues pour la révision du PLU

## **Au moins 2 réunions publiques**

- ⇒ 1<sup>ère</sup> réunion publique le 24 juin 2013 : présentation de la démarche de révision du PLU.
- ⇒ 2<sup>ème</sup> réunion publique : aujourd'hui : présentation du projet communal (PADD).
- ⇒ 3<sup>ème</sup> réunion publique, avant l'arrêt du PLU, qui présentera la traduction du projet communal notamment dans le règlement écrit et graphique.

## **Une exposition évolutive en Mairie**

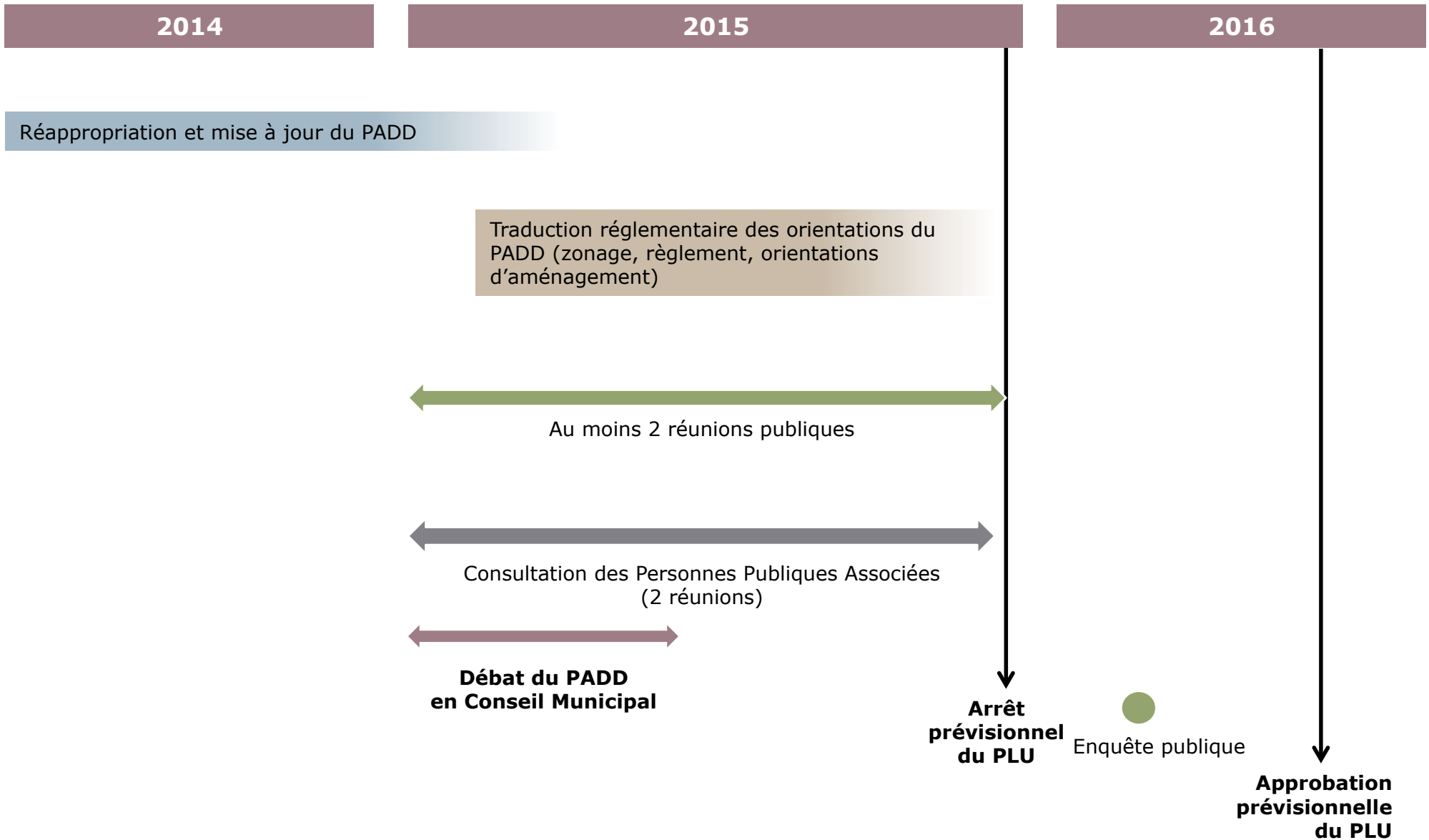
- ⇒ En complément des réunions publiques, qui reprend les supports présentés en réunion publique.
- ⇒ Affichés 1 semaine avant la réunion publique afin que les habitants puissent prendre connaissance du contenu.

## **Des informations sur l'état d'avancement du PLU dans le bulletin municipal et sur le site internet de la Mairie.**

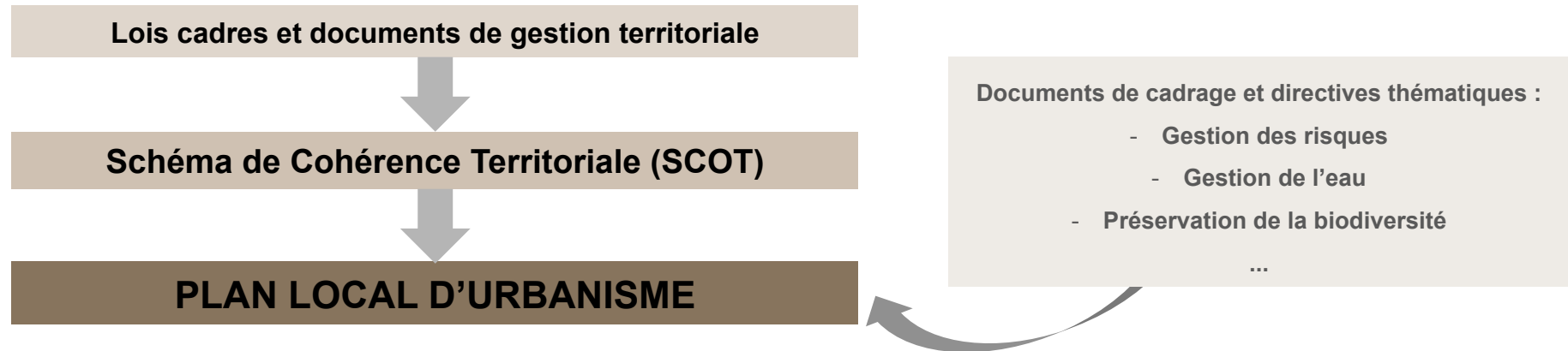
## **Des permanences des élus pour répondre aux interrogations des habitants.**



# + Calendrier prévisionnel



## + Une compatibilité obligatoire avec le SCOT



### Les principaux objectifs du SCOT de la Région Urbaine Grenobloise :

1. Préserver, économiser, valoriser l'espace et les ressources.
2. Equilibrer, répartir et quantifier les capacités d'accueil au sein de chaque secteur sans amputer l'espace agricole et naturel.
3. Organiser le territoire autour d'espaces de vie (pôles urbains) plus qualitatifs et plus denses.

### Incidences principales sur le PLU de Saint-Romans :

Saint-Romans est identifié comme « Pôle d'appui » dans la hiérarchie territoriale du SCOT :

⇒ Rythme de constructions moyen **plafonné à 5,5 logements/an/1000 habitants**, soit 115 logements neufs attendus d'ici 12 ans et un potentiel constructible à définir en conséquence d'environ **9 à 10 Ha** (hors zones d'activités économiques).

⇒ Analyse de la consommation d'espace et bilan du potentiel du PLU en vigueur présentés lors de la 1<sup>ère</sup> réunion publique.

# + Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le PADD définit la politique locale d'aménagement de la commune en traduisant son projet de développement pour les années à venir. C'est un document simple, accessible à tous les citoyens. Il doit être court et synthétique. Il n'est pas opposable.

Le PADD définit les **orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** retenues pour l'ensemble de la commune :

- ⇒ Aménagement, équipement, urbanisme, paysage, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation ou remise en bon état des continuités écologiques ;
- ⇒ Habitat, transports et déplacements, développement des communications numériques, équipement commercial, développement économique et loisirs.

**Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

- ⇒ **Garantie de qualité** : La démarche d'élaboration du projet communal avant la définition des règles techniques.
- ⇒ **Garantie de démocratie** : le PADD est débattu en Conseil Municipal.
- ⇒ **Garantie de cohérence** : les parties du PLU qui ont une valeur juridique : orientations d'aménagement et de programmation et règlement doivent être cohérentes avec lui.

# + Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

## Les grands objectifs d'aménagement

7

### **Objectif majeur transversal : conforter la centralité et renforcer la vitalité du centre bourg**

#### **Axe 1 – Affirmer la fonction économique du territoire saint-romanais : l'économie au cœur du développement communal et moteur de sa vitalité**

- 1.1 - Conforter l'activité agricole et spécifiquement l'activité nucicole qui offre une visibilité de la commune à l'échelle régionale
- 1.2 - Accompagner le développement touristique qui offre une visibilité de la commune à l'échelle régionale, en connexion avec le massif du Vercors
- 1.3 - Renforcer l'attractivité du territoire pour l'accueil d'activités industrielles et artisanales, en périphérie du centre bourg, pour affirmer la position de la commune comme pôle économique et d'emplois à l'échelle intercommunale
- 1.4 - Conforter l'activité commerciale du centre bourg, garante d'une offre locale de proximité aux habitants

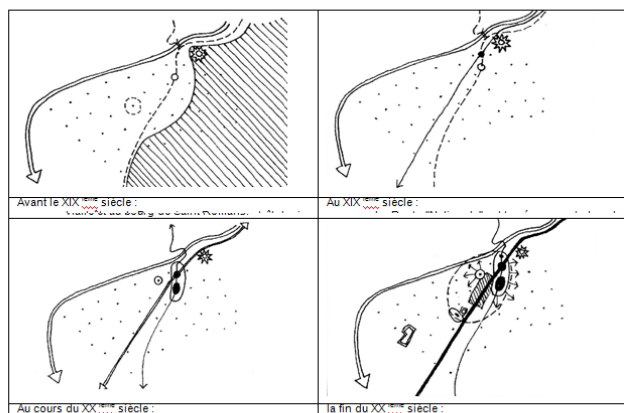
#### **Axe 2 - Mieux vivre dans la commune**

- 2.1 - Mieux se déplacer : optimiser les déplacements tous modes en adéquation avec le développement attendu / connecter le centre bourg avec les secteurs périphériques résidentiels
- 2.2 - Mieux habiter ensemble
- 2.3 - Accompagner le développement / améliorer le fonctionnement des équipements publics en adéquation avec les besoins induits par le développement de la commune
- 2.4 - Préserver la qualité du cadre environnemental

# + Conforter la centralité et renforcer la vitalité du centre bourg, un objectif majeur et transversal

## Éléments de diagnostic :

### A. Schéma d'évolution historique



Le village a peu évolué et son rôle de "lieu de vie central", qui a toujours eu du mal à s'affirmer, est allé décroissant avec le développement récent et sa faible attractivité commerciale. "Coincé" entre la RD10532 à l'Est et un coteau abrupt à l'Ouest, il offre peu d'opportunités de développement. Il s'organise autour de la RD.

Différents outils sont mis en oeuvre pour y répondre : différents aménagements, installation d'équipements publics du centre bourg ont été ou seront effectués (aménagement d'espaces publics, sécurisation...)



### Les intentions :

#### Renforcer le rôle d'accueil et de développement des services et commerces de proximité du centre bourg :

- ⇒ En autorisant le commerce uniquement dans l'espace restreint centre bourg entre carrefour des 4 Routes et bureau de tabac..
- ⇒ En améliorant et/ou en développant le stationnement pour accompagner les besoins des chalands et commerçants. (stationnement à étudier vers l'Eglise).
- ⇒ En créant un espace de stationnement sur les 4 routes pour libérer le stationnement du centre bourg au profit des commerces et services.
- ⇒ En améliorant son accès aux modes doux depuis les secteurs résidentiels, en améliorant la liaison piétonne 4 routes / salle des fêtes.
- ⇒ En le désenclavant par une amélioration de son accès routier depuis les "4 routes" (aménagement du carrefour).

#### Renforcer le lien social que représente le centre bourg :

- ⇒ En confortant sa vocation résidentielle.
- ⇒ En adoptant une densité compatible avec son rôle de centralité villageoise.
- ⇒ En assurant une mixité sociale.
- ⇒ En limitant le transit routier sur la RD518 : prévision d'un barreau routier au niveau des Bavorgnes pour relier les équipements scolaires ; politique générale d'amélioration des déplacements en modes doux notamment dans le centre bourg et vers les équipements scolaires.
- ⇒ En conservant et en développant des espaces publics (rives du Merdaret à préserver pour un aménagement à long terme).
- ⇒ En prévoyant une éventuelle relocalisation de la salle polyvalente au profit d'un programme plus adapté au centre bourg.

## + Axe 1 – Affirmer la fonction économique du territoire saint-romansais : l'économie au cœur du développement communal et moteur de sa vitalité

### Éléments de diagnostic :

La plaine agricole occupe la majeure partie de l'espace communal.

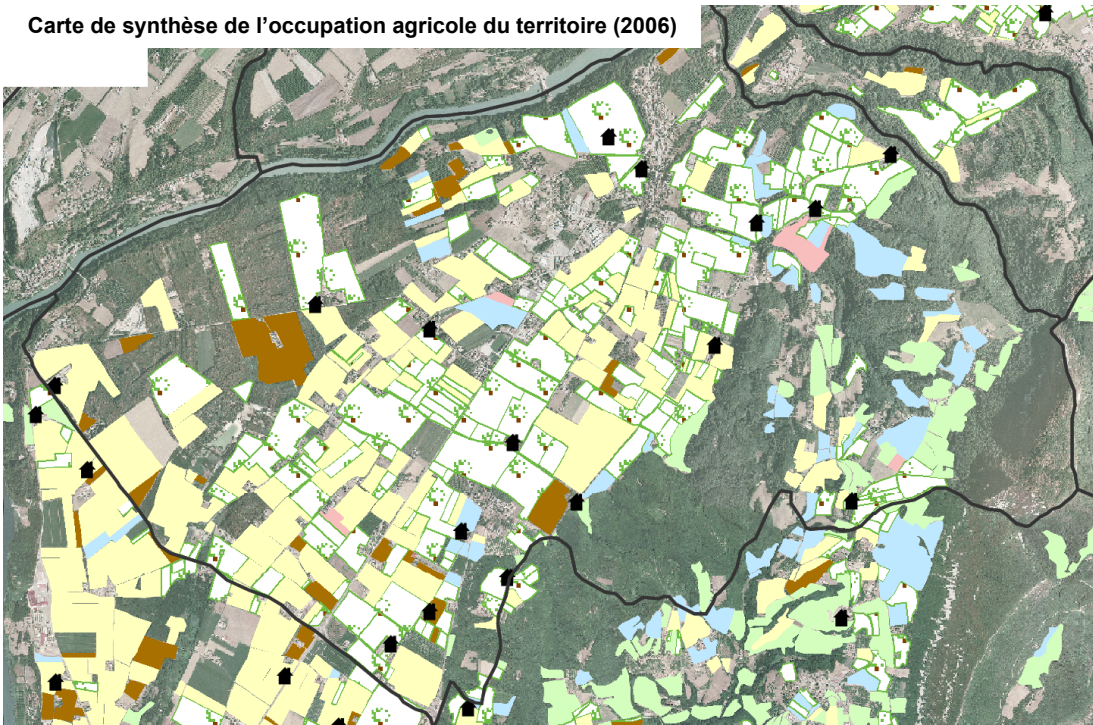
Cultures dominantes : les noyeraies et les céréales (qui occupent la plus grande partie de l'espace cultivé).

Présence de bâtiments d'élevage sans interaction avec les secteurs de développement urbain.

Des terres agricoles recherchées pour le développement des exploitations existantes.

Un secteur pérenne et dynamique qui a accompagné le développement résidentiel et économique mais un mitage progressif de la plaine agricole accentué par les potentialités permises dans le PLU en cours (secteurs Nh).

Carte de synthèse de l'occupation agricole du territoire (2006)



**PADD : Conforter l'activité agricole et spécifiquement l'activité nucicole qui offre une visibilité de la commune à l'échelle régionale.**

### Stopper l'artificialisation des terres

- ⇒ Lutter contre l'étalement de la ville en réduisant la consommation d'espace pour l'habitat à 10 hectares sur les douze années à venir.
- ⇒ Stopper le mitage des espaces agricoles de la plaine et des collines en :
  - Limitant la constructibilité autour du bâti existant de la plaine et des coteaux.
  - Conservant uniquement des capacités résiduelles d'accueil dans les hameaux.
- ⇒ Matérialiser des limites urbaines lisibles et durables à l'est et au sud du bourg (limites intangibles du SCOT) et au niveau de l'église de manière à protéger de manière pérenne les espaces agricoles.
- ⇒ Maîtriser et répartir l'urbanisation dans le temps en phasant l'ouverture à l'urbanisation des Condamines sur la base de la réalisation des équipements de la zone.

### Pérenniser et protéger l'activité agricole, notamment les terres irriguées et les noyeraies :

- ⇒ Réserver aux seules occupations agricoles les terres déjà exploitées, y compris en bordure du centre bourg.



## + Axe 1 – Affirmer la fonction économique du territoire saint-romanais : l'économie au cœur du développement communal et moteur de sa vitalité

### Éléments de diagnostic :

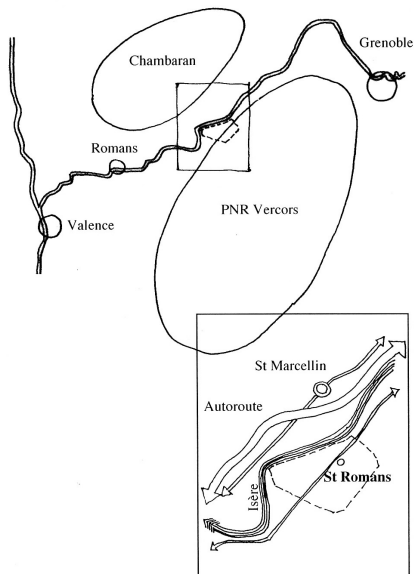
Une situation privilégiée au pied du massif du Vercors mais à l'écart « du Vercors touristique ».

La RD518 qui traverse la commune : accès important aux communes touristiques portes d'entrée du PNR Vercors : La Chapelle en Vercors, Choranche ou Presle...

L'espace de moyenne montagne où subsiste aujourd'hui une activité agricole d'élevage essentiellement, qui côtoie quelques hameaux d'habitation, est certes propice à la randonnée, mais ne peut se concevoir comme une entité capable d'elle-même de générer une attractivité touristique particulière.

Paradoxalement, l'activité touristique s'est développée dans la plaine, avec la base de loisirs du Marandan qui s'articule autour de plusieurs plans d'eau : baignade, sports nautiques, pêche.

Sur la base de loisirs : un camping d'environ 100 emplacements, un restaurant.



**PADD : Accompagner le développement touristique qui offre une visibilité de la commune à l'échelle régionale, en connexion avec le massif du Vercors**

**Conforter et pérenniser les activités de la base de loisirs du Marandan :**

- ⇒ En permettant les projets d'aménagement et d'amélioration de l'offre d'accueil et d'hébergement du site (aire d'accueil de camping-cars)
- ⇒ En intégrant la sensibilité écologique du secteur (projet d'Espace Naturel Sensible, Marais des Sagnes, protection des abords du plan d'eau).



# + Axe 1 – Affirmer la fonction économique du territoire saint-romanais : l'économie au cœur du développement communal et moteur de sa vitalité

## Éléments de diagnostic :

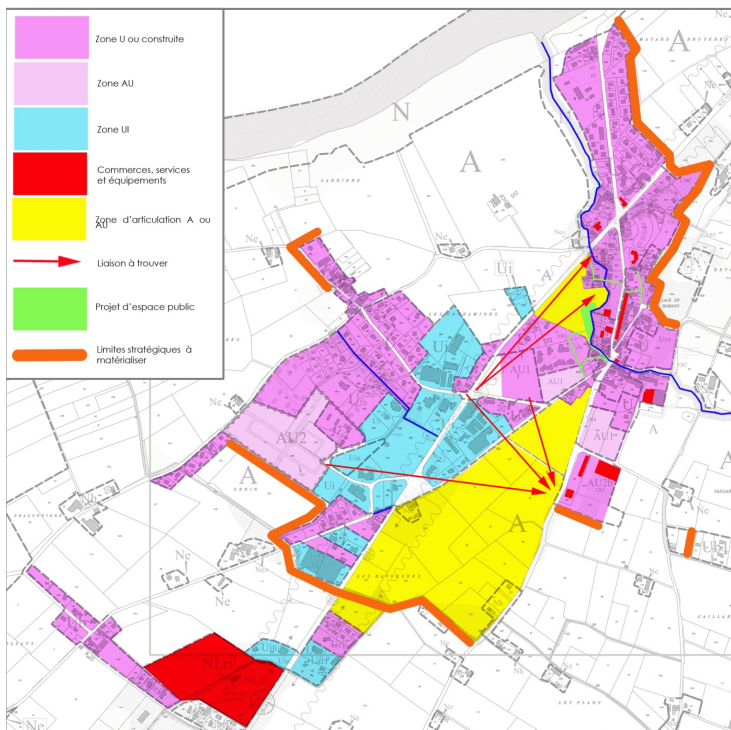
Historiquement, un pôle économique diversifié (dès le 19<sup>ème</sup> siècle).

Aujourd'hui un tissu artisanal et industriel développé pour une commune rurale de 1740 habitants : une douzaine d'entreprises industrielles. La quasi-totalité des entreprises sont de petites structures (<20 salariés + 1 entreprise d'une centaine de salariés).

Un développement en périphérie du centre bourg qui aujourd'hui se retrouve ceinturé par les secteurs résidentiels.

Projet de développement des activités économiques sur le site des Bavorgnes : intercommunal.

La carrière du Bois de Claix : son exploitation arrive à son terme, projet d'extension.



**PADD : Renforcer l'attractivité du territoire pour l'accueil d'activités industrielles et artisanales, en périphérie du centre bourg, pour affirmer la position de la commune comme pôle économique et d'emplois à l'échelle intercommunale**

- ⇒ Renforcer la cohérence et l'attractivité des zones d'activités existantes en prévoyant des règles de bonne insertion du bâti dans son site et de traitement des abords publics et privés.
- ⇒ Développer en continuité de l'existant un nouveau site d'accueil pour les entreprises au lieu-dit les Bavorgnes.
- ⇒ Développer l'extraction de matériaux au bois de Claix tout en conservant un espace naturel d'articulation avec le secteur habité.
- ⇒ Garantir la performance des activités par l'accessibilité à internet en anticipant la bonne desserte des communications numériques dans les projets futurs.





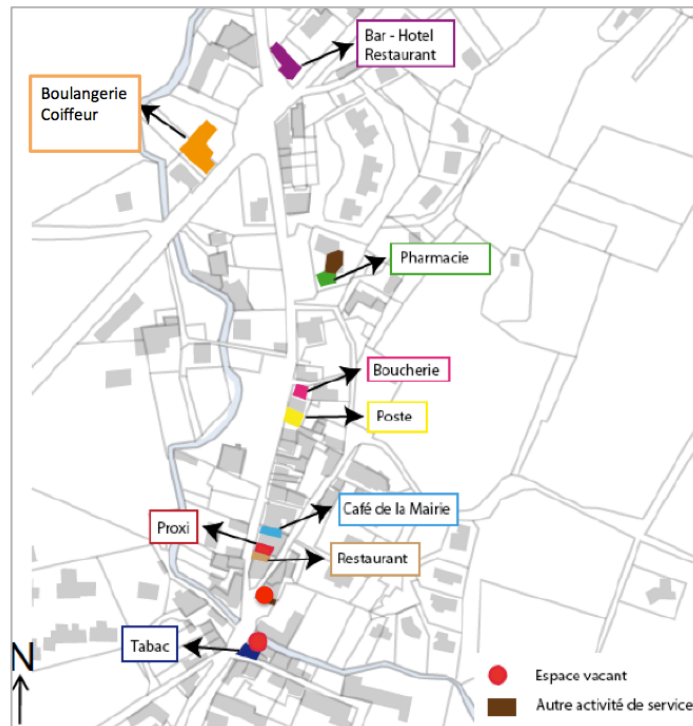
# + Axe 1 – Affirmer la fonction économique du territoire saint-romanais : l'économie au cœur du développement communal et moteur de sa vitalité

## Éléments de diagnostic :

Des commerces de proximité, qui s'égrènent dans le village le long de la RD518 depuis le carrefour des 4 Routes, sans qu'il se dégage véritablement de « quartier » commercial.

L'offre commerciale et les services étaient regroupés autrefois au centre du village, l'activité était renforcée par la présence du champ de foire. L'activité commerciale de la rue principale est devenue plus fragile aujourd'hui avec le déplacement de la boulangerie sur le carrefour des 4 Routes, qui profite du trafic de la RD1532 pour capter une clientèle « de passage ».

L'enjeu est de favoriser l'essor de l'offre commerciale dans le village, en accompagnement du développement de l'habitat et avec en perspective le renforcement de la centralité du village, élément primordial du projet de P.L.U.



## PADD : Conforter l'activité commerciale du centre bourg, garante d'une offre locale de proximité aux habitants

### Renforcer la présence des commerces de proximité du carrefour des 4 Routes jusqu'au bureau de tabac :

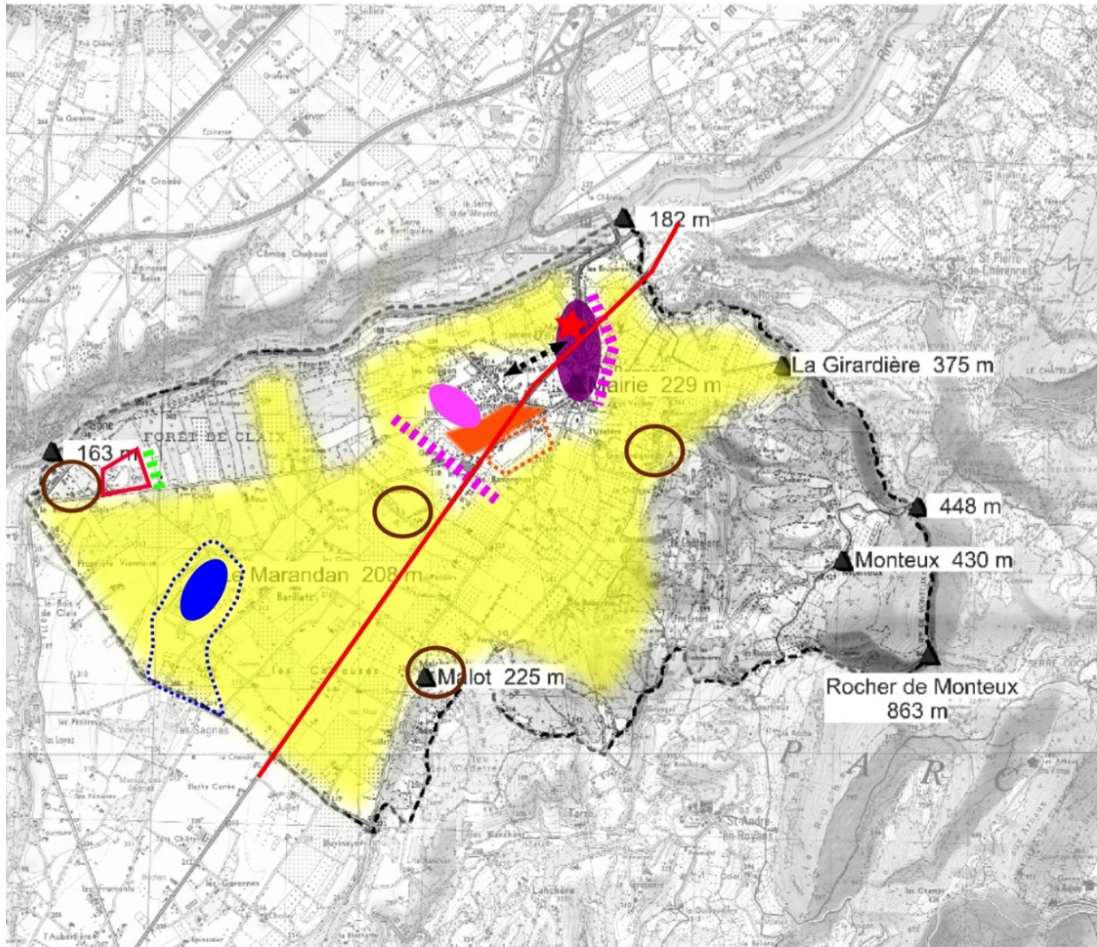
- ⇒ En autorisant les commerces de détail uniquement sur cet espace
- ⇒ En améliorant le stationnement nécessaire à leur fréquentation et leur pérennité.
- ⇒ En améliorant les accès piétons entre les secteurs résidentiels et le centre bourg : depuis les Mayettes, préservation des abords de la rive gauche du Merdaret pour un aménagement à long terme.

### Profiter de la position stratégique du carrefour des 4 Routes pour optimiser son occupation tout en prenant en compte la présence des risques de débordement du ruisseau :

- ⇒ En aménageant un parking adapté à l'autopartage.
- ⇒ En conservant la vocation commerciale du secteur : sur le bâti existant et sur le résidu constructible : uniquement commerces et bureaux.
- ⇒ En améliorant son accès piéton.


# + Synthèse cartographique


## Affirmer la fonction économique du territoire saint-romanais : l'économie au cœur du développement communal et moteur de sa vitalité





### 1.1 Conforter l'activité agricole et spécifiquement l'activité nucicole qui offre une visibilité de la commune à l'échelle régionale

Stopper le mitage des espaces agricoles de la plaine et des collines :

 En limitant la constructibilité autour du bâti existant de la plaine et des coteaux.  
Réserver aux seules occupations agricoles les terres déjà exploitées, y compris en bordure du centre bourg.


 En conservant uniquement des capacités résiduelles d'accueil dans les hameaux.

 Matérialiser des limites urbaines lisibles et durables de manière à protéger de manière pérenne les espaces agricoles.


 Maîtriser et répartir l'urbanisation dans le temps en phasant l'ouverture à l'urbanisation des Condomines.


### 1.2 Accompagner le développement touristique qui offre une visibilité de la commune à l'échelle régionale


 Base de loisirs de Marandan à conforter en autorisant les projets d'amélioration de l'offre.

 Intégrer la sensibilité écologique du secteur (ENS, ZH marais des Sagnes, protection des abords du plan d'eau).

### 1.3 Renforcer l'attractivité du territoire pour l'accueil d'activités industrielles et artisanales, en périphérie du centre bourg, pour affirmer la position de la commune comme pôle économique et d'emplois à l'échelle intercommunale.


 Les ZA existantes : renforcer leur attractivité par des règles de bonne insertion du bâti et de traitement des abords.

 Les Bavognes : futur site d'accueil pour les entreprises.


 La carrière du Bois de Claix : permettre le développement de l'activité.

 Espace tampon à prévoir avec les habitations voisines.

### 1.4 Conforter l'activité commerciale du centre bourg, garante d'une offre locale de proximité aux habitants.

 Renforcer la présence des commerces de proximité des 4 routes au bureau de tabac :  
- commerces de détail autorisés uniquement sur ce secteur  
- améliorer le stationnement

 - en améliorant les accès piétons entre secteurs résidentiels et centre bourg.

 Carrefour des 4 Routes : optimiser son occupation :  
- co-voiturage, vocation commerciale du bâti existant, accès piéton.



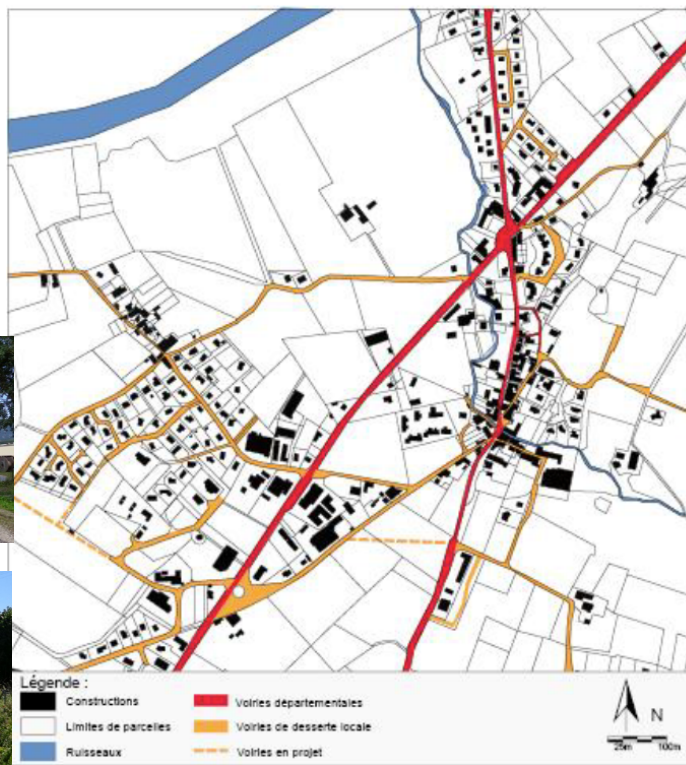
## + Axe 2 – Mieux vivre dans la commune

### Éléments de diagnostic :

Deux réseaux de voirie sur le territoire communal : les RD qui supportent un trafic important de dessertes locales et de transit et les voies communales qui irriguent les différents quartiers, de gabarits différents et plus ou moins aménagées, mais qui présentent un bon maillage (peu de voies sans issues).

Des difficultés relevées pour passer d'un type de voirie à une autre : carrefours pas vraiment aménagés, traversées difficiles pour les modes doux, et donc des difficultés pour connecter les quartiers résidentiels sud avec le centre bourg.

Le cœur de village est contraint entre le coteau et le Merdaret, pourtant il se situe à la croisée et sur les axes menant aux pôles communaux (écoles, commerces, services, ZAE). Sa traversée, aujourd'hui difficile à la fois pour les véhicules motorisés et pour les piétons et cyclistes, est en cours d'aménagement.



### PADD : Mieux se déplacer : optimiser les déplacements tous modes en adéquation avec le développement attendu / connecter le centre bourg avec les secteurs périphériques résidentiels

#### Améliorer les déplacements en modes doux :

⇒ Favoriser les modes doux de déplacements entre les différents quartiers à l'intérieur de l'espace préférentiel de développement :

- En aménageant un maillage piéton en continuité de la rue des Gérins,
- En aménageant un maillage piéton entre les quartiers sud de la commune et le groupe scolaire.
- En aménageant un maillage piéton entre la place de la Mairie et les quartiers en rive gauche du Merdaret
- En développant le stationnement-vélos pour chaque immeuble d'habitations, bureaux.

- Sécuriser les déplacements modes doux sur les traversées Est/ouest

⇒ Sécuriser (en accord avec le CG) au moins une traversée piétonne de la RD1532.

#### Améliorer les déplacements en mode routier :

⇒ Améliorer l'accessibilité routière de certains quartiers ou équipements :

- Le groupe scolaire et le centre bourg par la zone des Bavorgnes en apportant une grande qualité à cet axe intégrant notamment des déplacements en modes doux sécurisés et espaces plantés.
- Des Condamines à la route du Vieux Pressoir.
- Améliorer l'accès du centre bourg depuis les "4 Routes" (aménagement du carrefour).

**Contribuer à favoriser les pratiques d'autopartage** en aménageant un parking destiné à cette pratique aux 4 Routes.

## + Axe 2 – Mieux vivre dans la commune

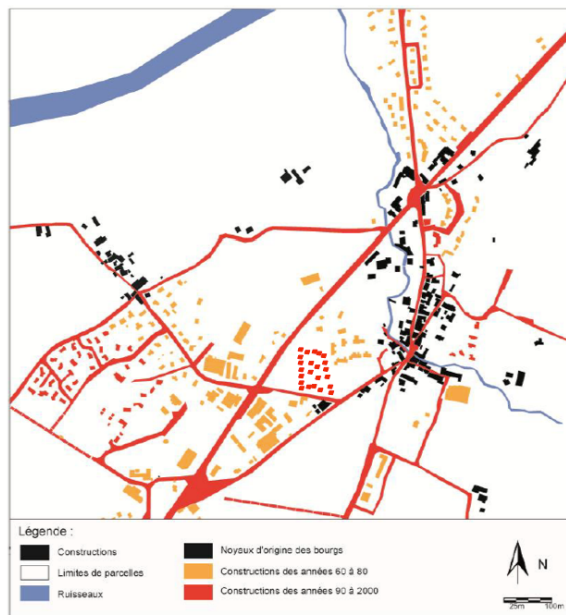
### Eléments de diagnostic :

2011 : 1739 habitants. Commune la plus peuplée du canton.

Une accessibilité depuis les grands bassins d'emploi facilitée par l'autoroute et un cadre rural garant d'une qualité de vie, qui attire les cadres et familles qui aspirent à la « vie à la campagne ».

Un parc de logements sociaux qui permet de contrebalancer le vieillissement général de la population par l'accueil de jeunes ménages.

Après une phase de développement assez diffus dans la plaine agricole et éparse, l'urbanisation récente a renoué avec **une logique de développement organisé et plutôt dense**. Des opérations de logements groupés se sont insérées dans le tissu urbain existant mais l'habitat pavillonnaire en lotissements a montré un certain nombre de points faibles et notamment **l'absence de véritable point de repère**, par la trop grande homogénéité du tissu urbain créé, **une typologie bâtie assez uniforme**, peu propice à la mixité, **l'absence d'espaces publics de qualité** incitant à la rencontre.



### PADD : Mieux habiter ensemble.

#### Inciter à la mixité sociale dans les secteurs de développement et dans le centre bourg.

- ⇒ En répondant aux besoins en logement dans le respect des orientations fixées par le SCoT avec comme objectif d'atteindre un niveau de 17% de logements sociaux
- ⇒ En favorisant la diversité des formes bâties.

#### Conforter la vocation résidentielle du centre bourg

- ⇒ En adoptant une densité compatible avec son rôle de centralité villageoise dans les dents creuses.
- ⇒ Dans le bâti existant en encadrant les réhabilitations et en encourageant le réinvestissement des grandes bâtisses anciennes, favorables à la création de logements locatifs.

**Garantir l'accessibilité à internet** en anticipant la bonne desserte des communications numériques dans les projets futurs.

#### Améliorer et anticiper l'articulation entre les futurs secteurs résidentiels et les zones d'activités en aménageant des espaces verts plantés, cheminements piétons, ...

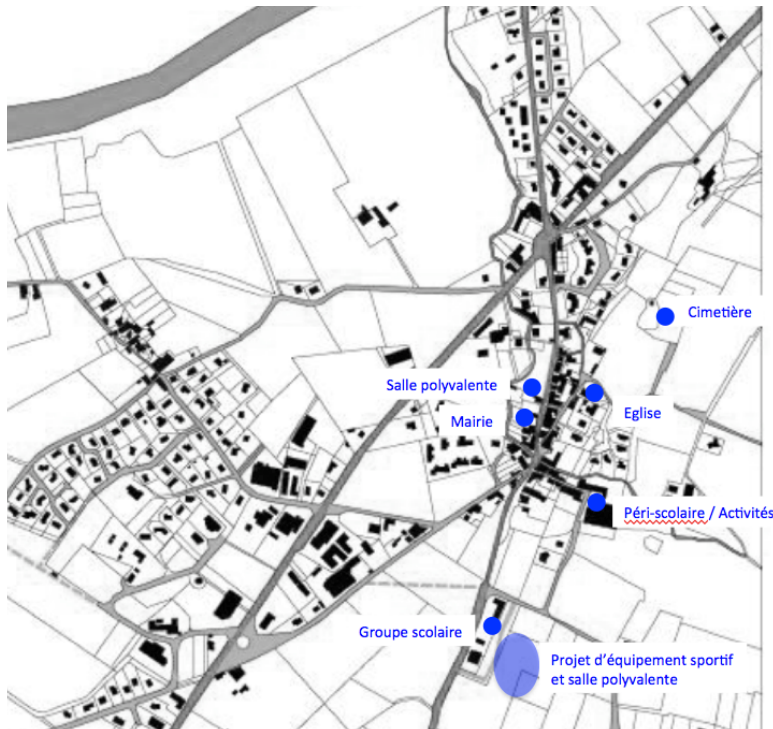
- ⇒ sur la rue des Gérins qui fait l'articulation entre zones résidentielles et zones artisanales,
- ⇒ sur la zone urbanisable des Condamines,
- ⇒ sur les futurs espaces publics de la future ZA des Bavorgnes.

#### Prévoir des espaces publics

- ⇒ complémentaires dans le centre bourg au niveau du Merdaret : en préservant la rive gauche pour un aménagement à long terme.
- ⇒ dans les futurs secteurs résidentiels.

## + Axe 2 – Mieux vivre dans la commune

Eléments de diagnostic :



**PADD : Accompagner le développement / améliorer le fonctionnement des équipements publics en adéquation avec les besoins induits par le développement de la commune.**

⇒ Améliorer le fonctionnement du groupe scolaire en prévoyant son accessibilité depuis les futures zones de développement résidentiel : nouvelle voie routière et connexions piétonnes dans la future ZAE des Bavorgnes.

⇒ Prévoir l'aménagement d'équipements à proximité du groupe scolaire : terrain de sport et salle polyvalent.

⇒ Prévoir l'extension du cimetière.

⇒ Réserver un terrain d'accueil pour la future gendarmerie.



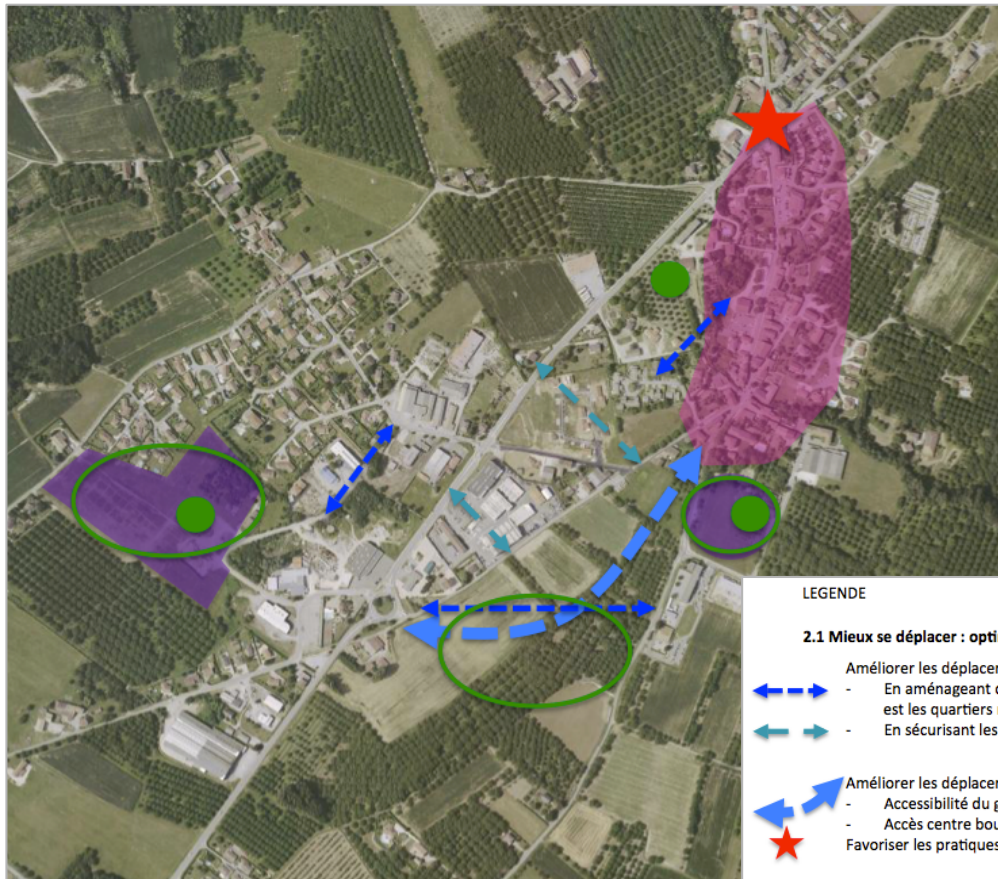
Secteurs pressentis pour le futur emplacement de la gendarmerie, de l'axe de desserte des écoles, de l'extension du cimetière ; actuelle salle polyvalente





# + Synthèse cartographique



## Mieux vivre dans la commune






### LEGENDE

#### 2.1 Mieux se déplacer : optimiser les déplacements tous modes en adéquation avec le développement attendu

Améliorer les déplacements modes doux :


-  - En aménageant des connexions piétonnes : rue des Gérins, entre quartiers sud et groupe scolaire, entre la place de la Mairie et les quartiers rive gauche du Merdaret.
-  - En sécurisant les traversées piétonnes Est-Ouest (tracé symbolique et non localisé)

Améliorer les déplacements routiers :


-  - Accessibilité du groupe scolaire et du centre bourg via la future ZA des Bavorgnes.
-  - Accès centre bourg depuis les 4 Routes : aménagement du carrefour ?
-  Favoriser les pratiques d'auto-partage et de co-voiturage : projet de parking aux 4 Routes.


#### 2.2 Mieux habiter ensemble

Le centre bourg :


-  - Inciter à la mixité sociale
- Favoriser la diversité des formes bâties
- Conforter sa vocation résidentielle : densité dans les dents creuses, encouragement au réinvestissement du bâti existant favorable au logement locatif.

Les secteurs de développement :

-  - Inciter à la mixité sociale
- Favoriser la diversité des formes bâties
- Permettre dans les opérations d'ensemble une qualité de services et un libre choix en matière d'infrastructures et réseaux de communications numériques.

 Améliorer et anticiper l'articulation entre les futurs secteurs résidentiels et les ZA en aménageant des espaces verts plantés, cheminements piétons...

Prévoir des espaces publics :

-  - Dans les futurs secteurs résidentiels.
- Préserver les abords du Merdaret pour un aménagement à long terme.

## + Axe 2 – Mieux vivre dans la commune

18

### Eléments de diagnostic :

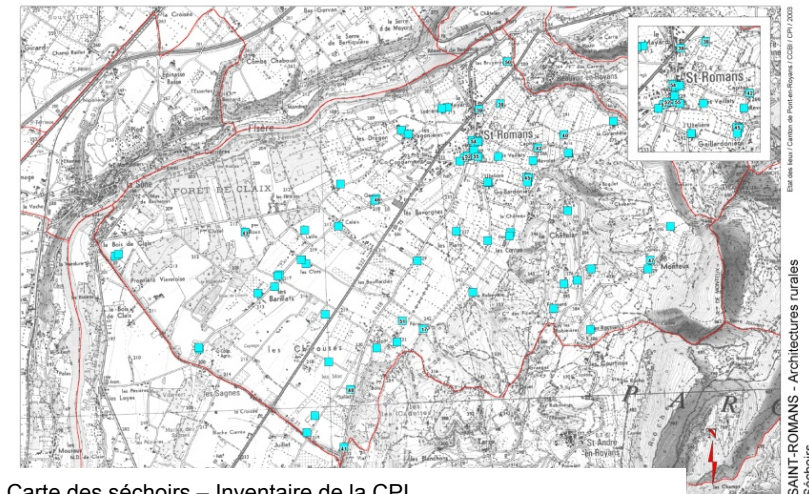
Au XIX<sup>e</sup> siècle, le bâti se développe de façon diffuse, dans la plaine alluviale le long de l'axe sud-ouest / nord-est ("les Barillats") mais aussi sur les piémonts (pieds de versants) et les coteaux du Vercors. On trouve aussi sous la forme de hameaux à Gaillardonnière, Monteux, ainsi qu' au village. Son usage était principalement rural mais on trouve quelques activités industrielles. **La répartition actuelle du patrimoine bâti, très important, traduit cette implantation, disséminée sur l'ensemble du territoire communal et témoigne d'un passé riche et pluriel.**

On pourrait le classer de la manière suivante : Châteaux et Belles demeures ; Patrimoine rural ; Maisons de village ; Patrimoine industriel, religieux et public, Petit patrimoine. **Chaque type correspond à un vocabulaire particulier qu'il convient de conserver.** Ex châteaux : garder l'isolement, les murs de clôtures ; les séchoirs : garder les parois en bois travaillé.....



### PADD : Préserver la qualité du cadre environnemental

⇒ Préserver et intégrer les éléments emblématiques du patrimoine bâti saint-romanais.



Carte des séchoirs – Inventaire de la CPI

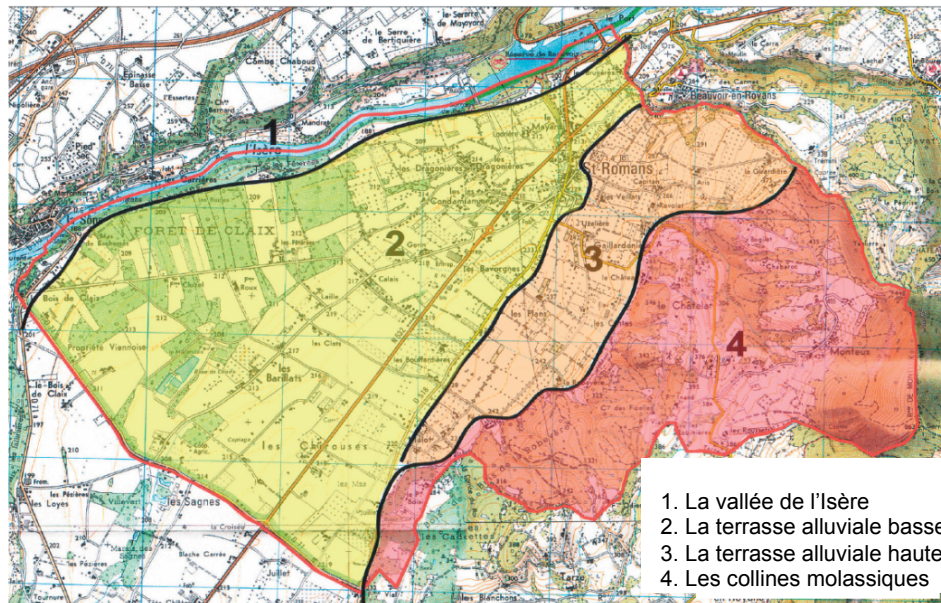
Eléments du patrimoine, issus de l'Inventaire de la CPI



## + Axe 2 – Mieux vivre dans la commune

### Éléments de diagnostic :

Un relief contrasté qui va de l'Isère jusqu'au rocher de Monteux dans le Vercors qui apporte une diversité des paysages et des écosystèmes qui participent de la qualité environnementale et du cadre de vie.

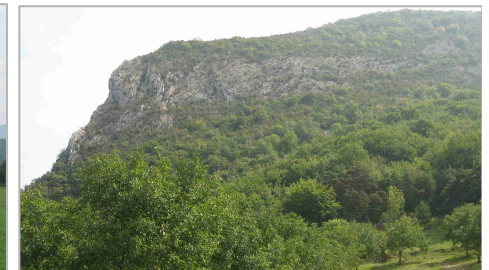
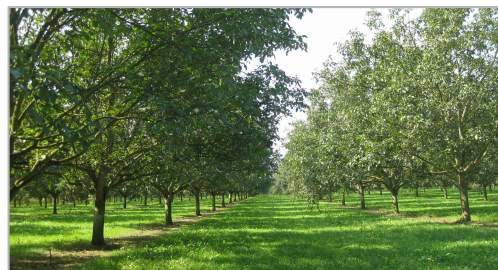
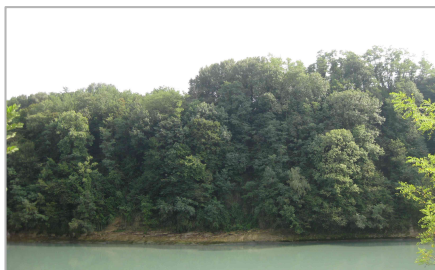


1. La vallée de l'Isère
2. La terrasse alluviale basse
3. La terrasse alluviale haute
4. Les collines molassiques

Carte des secteurs paysagers et environnementaux

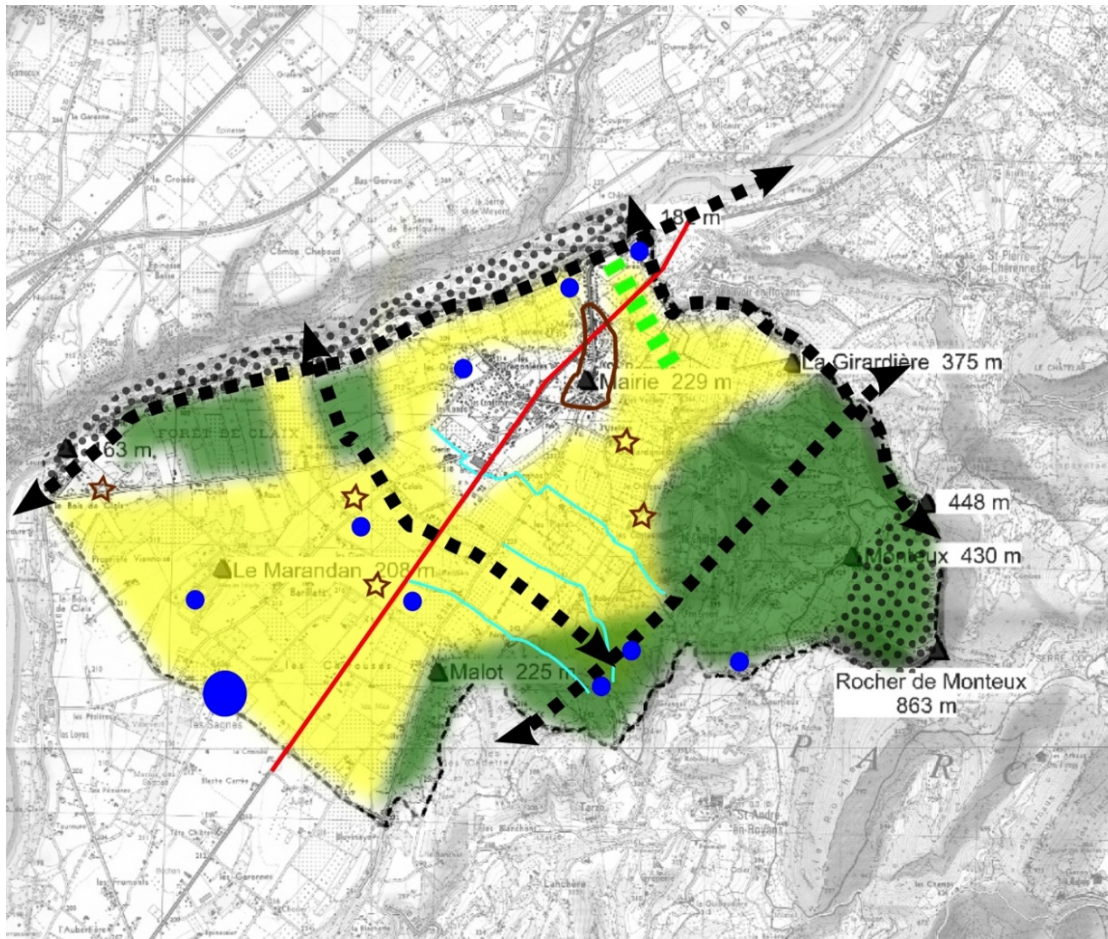
### PADD : Préserver la qualité du cadre environnemental

- ⇒ Préserver et restaurer l'espace de fonctionnement du marais des Sagnes et protéger les autres zones humides du territoire.
- ⇒ Définir et restaurer l'espace de fonctionnement des petits cours d'eau (ruisseau de Robeyere, ruisseau de Férié, ruisseau des Cantes) depuis les collines jusqu'à la plaine.
- ⇒ Maintenir les possibilités de circulations animales le long de l'Isère, au niveau des collines du Nord-Est au Sud-Ouest, le long du vallon de Chaussère et dans la traversée de la plaine.
- ⇒ Préserver les milieux naturels les plus riches : les berges de l'Isère, le rocher de Monteux.
- ⇒ Préserver les milieux forestiers du bois de Claix en l'inscrivant en Espace Boisé Classé et en interdisant les coupes à blancs des boisements.













# + Synthèse cartographique Préserver le cadre environnemental



## LEGENDE

### 2.4 - Préserver la qualité du cadre environnemental

-  Préserver la coupure d'urbanisation avec Beauvoir-en-Royans.
-  Préserver les terres agricoles, notamment les terres irriguées et les noyeraies.
-  Préserver et restaurer l'espace de fonctionnement du marais des Sagnes et protéger les autres zones humides du territoire.
-  Définir et restaurer l'espace de fonctionnement des petits cours d'eau depuis les collines jusqu'à la plaine : ruisseaux de Robeyère, de Férié, des Cantes.
-  Maintenir les possibilités de circulations animales le long de l'Isère, au niveau des collines du nord-est au sud-ouest, le long du vallon de Chaussère et dans la traversée de la plaine.
-  Préserver les milieux naturels les plus riches : les berges de l'Isère, le rocher de Montoux.
-  Préserver les milieux forestiers du bois de Claix et des collines.
-  Préserver et intégrer les éléments emblématiques du patrimoine bâti saint-romanais.